

*Services de recherches et de sauvetage*

nos marins, nos pêcheurs et les travailleurs des plates-formes de forage.

Nous devrions avoir un centre de coordination du sauvetage à Saint-Jean, capable de prendre des décisions, soutenu par un personnel suffisant et doté d'un avion. La question de Terre-Neuve doit être traitée séparément. Le programme actuel de recherche et de sauvetage ne fait l'objet d'aucune politique, ni normes de rendement et de service; aucun objectif n'est fixé. C'est un fait. Je défie quiconque de me prouver le contraire. Par conséquent, il n'y a aucune méthode pour décider de ce qui est suffisant et de ce qui ne l'est pas, et pour le mesurer.

L'environnement industriel maritime a évolué au cours de la décennie, du fait de l'apparition de l'exploration en mer. Cette exploration va se développer et on le constate déjà. Une fois que la question de compétence aura été réglée, il y aura une augmentation supplémentaire de l'activité. L'énormité même des plates-formes de forage en mer—rappelons-nous la tragédie de l'*Ocean Ranger*—et leur exposition aux éléments hostiles, dans cet environnement unique qu'est l'Atlantique-Nord, augmentent encore les risques de sinistres au large de Terre-Neuve.

J'insiste sur le fait qu'il s'agit de Terre-Neuve. Si vous considérez les activités au large de la Nouvelle-Écosse, vous constaterez qu'il y a une protection suffisante, assurée par un appareil basé à Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, et par les navires du ministère des Transports et les navires de pêche qui mouillent à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Je n'ai même pas besoin de mentionner les lieux de pêche du nord-ouest de l'Atlantique, les bancs Hamilton, les lieux de pêche plus au nord qui sont actuellement utilisés toute l'année par nos pêcheurs et, bien entendu, la région des bancs de Terre-Neuve où nous avons chaque jour des milliers de pêcheurs exposés, particulièrement de l'automne jusqu'à juin, aux dangers extrêmes d'un environnement très hostile.

Pour en arriver à une conclusion raisonnable et réaliste sur le déploiement des ressources de recherche et de sauvetage à Terre-Neuve, il faut considérer certains facteurs. Nous parlons de service suffisant parce que nous avons un rapport interne, en plus de celui sur «l'évaluation des opérations de recherche et de sauvetage», commandé par le ministre de la Défense nationale et publié par le ministre, qui montre que les ressources sont suffisantes et que le déploiement est convenable. Je cherche à prouver que les ressources sont loin d'être suffisantes et le déploiement tout à fait insuffisant.

Il faudra établir des normes pour que les mêmes règles s'appliquent dans toute la région. Ces normes doivent tenir compte de tous les facteurs en cause comme les distances à parcourir, les milles de littoral, l'activité maritime, les facteurs écologiques, la capacité des véhicules de recherche et de sauvetage, les délais d'intervention, les causes des retards et ainsi de suite.

En outre, il faut établir des statistiques distinctes qui tiennent compte des raisons des écarts entre le nombre d'accidents selon l'importance des moyens de recherche et de sauvetage, l'état de préparation des marins en vue des missions entreprises, le rôle des efforts personnels et de l'aide réciproque—dans ces deux derniers cas, il conviendra d'en prendre note et de faire un rapport approprié—le nombre de vies perdues lors de chaque accident et dans l'ensemble.

Il faut accorder une valeur propre aux différentes activités, par exemple, les activités commerciales, la prospection et la production pétrolières, la pêche, la navigation de plaisance, et établir des priorités. Manifestement, si une plate-forme de forage est en danger au large des côtes de Terre-Neuve, du Labrador ou de la Nouvelle-Écosse, et que 80 à 100 hommes s'y trouvent, cet incident doit recevoir une beaucoup plus grande priorité qu'une embarcation de plaisance qui a sans doute été prise dans le mauvais temps mais dont aucun des occupants n'est en danger de mort.

A mon avis, seul un groupe de sondage pourra s'efforcer de trouver des réponses à certaines questions dont j'ai saisi la Chambre. C'est pourquoi je suis heureux de pouvoir intervenir, pour défendre la motion proposée par mon honorable collègue. La première mesure à prendre, à long terme, sera d'établir une base à partir de données statistiques et pratiques solides.

Dans l'immédiat, les moyens des services actuels doivent être déployés en fonction d'une série de facteurs communs, de façon à permettre à tous d'avoir droit à ce service et de mettre définitivement un terme à ces délais souvent catastrophiques mais en tout cas regrettables.

Je suis intervenu inlassablement à la Chambre chaque fois qu'un accident s'est produit au large de nos côtes, en vue de rappeler que nos services de recherche et de sauvetage sont tout à fait insuffisants. Nous sommes l'un des pays les plus importants, sinon le plus important, au chapitre des pêches. Mise à part la question de notre souveraineté, je trouve étrange, pour ne pas dire incompréhensible, que notre Service de recherches et de sauvetage sur la côte est et sur la côte ouest soit à ce point incompetent. Je ne mets pas en doute la compétence du personnel de notre garde côtière ou de nos Forces armées. Ce sont des gens dévoués qui mettent tout leur cœur à faire un travail très difficile avec un matériel insuffisant. C'est là où le bât blesse.

• (1730)

Pourquoi sommes-nous si mal équipés? Pourquoi devons-nous continuer à travailler dans des conditions difficiles, presque intenable? Pourquoi ne pouvons-nous pas répartir notre matériel comme il se doit le long de nos deux littoraux? Pourquoi les pêcheurs des îles de la Reine Charlotte doivent-ils compter sur la Garde côtière américaine pour les protéger? Pourquoi?

Comme députés qui représentent tous les contribuables canadiens, nous avons le droit d'exiger une réponse à cette question. Pourquoi n'avons-nous pas d'avions à voilure fixe pour protéger les travailleurs sur les derricks et les pêcheurs au large de Terre-Neuve? Il a fallu la tragédie de l'*Ocean Ranger* pour qu'on équipe les trois hélicoptères du Service des recherches et du sauvetage d'un radar tout temps. Mais parce qu'ils n'en étaient pas équipés, ils n'ont pu donner toutes leur mesure à l'occasion du naufrage de l'*Ocean Ranger*. Il est possible que certaines des victimes auraient pu, je dis bien auraient pu, avoir la vie sauve. Il faudra attendre le rapport de la commission royale d'enquête. Je pense que la commission publiera un rapport sous peu sur le rôle joué par les services de recherches et de sauvetage à l'occasion de cette tragédie.